

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**FINANCES**

**SUBVENTIONS 2014**

Délibération : 04.2014.043.1.1  
04.2014.043.1.2  
04.2014.043.2  
04.2014.043.4  
04.2014.043.5  
04.2014.043.6  
04.2014.043.7  
04.2014.043.8

Transmis en préfecture le :

28 avril 2014

Séance du : 24 avril 2014

Compte-rendu affiché le 29 avril 2014

Date de convocation  
du Conseil Municipal : 17 avril 2014

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume COUALLIER

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE (à partir du point 10), Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Agnès JAGET, Anne-Marie JANAS

**Pouvoirs :**

Agnès JAGET à Maryse JOBERT-FIORE, Anne-Marie JANAS à Mohamed GUOUGUENI

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

Conformément à l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 et à son article 7, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget.

Dans un contexte économique demeurant difficile, les collectivités territoriales voient leur dotation d'État poursuivre leur baisse tandis que les dépenses imposées continuent d'augmenter (FPIC ...).

Dans ces conditions, nombre d'entre elles décident de se recentrer radicalement sur leurs compétences au risque de délaissier leurs acteurs locaux.

Cela n'est pas le choix de Saint-Genis-Laval qui souhaite continuer à soutenir ses associations locales, même si une hiérarchisation des priorités est de mise tout comme un effort de chacun.

Par conséquent, si la Ville poursuit cette année encore les efforts engagés pour réduire ses dépenses de gestion et pouvoir maintenir une stabilité des taux de fiscalité, le même effort est attendu de ses partenaires.

Aussi les dossiers de demande de subventions ont été analysés encore plus rigoureusement. Le contenu de ces derniers et notamment les pièces comptables fournies permettent une analyse pertinente de la situation financière des associations et de l'utilisation des deniers publics. C'est pourquoi les associations n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces demandées se voient appliquer une réfaction de 2% cette année par rapport à l'an dernier.

La Ville a également priorisé son soutien aux associations présentant un intérêt local et dont le domaine d'activité relevait d'abord du financement d'autres collectivités (département, région ...).

Enfin, comme cela est rappelé chaque année, les subventions visent à soutenir financièrement les associations pour leur activité, leur projet mené sur la commune, non à être thésaurisées. Aussi des reprises de fonds propres (au prorata de la part de la Ville dans les recettes de l'association) ont été appliquées lorsque cela se justifiait.

En référence au CGCT et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part aux votes les personnes « intéressées ». Sont ainsi qualifiés les élus membres du Conseil d'Administration ou du bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un président d'association. À ce titre les subventions ont été distinguées par thème.

L'ensemble des subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574) représente un montant total de 2 479 390,00 € répartis par secteurs.

Le montant total des subventions de fonctionnement versées aux organismes publics (art. 6573) est de 414 193,71 € et correspond aux subventions d'équilibre pour le fonctionnement du CCAS et des deux FLPA.

Par ailleurs, l'ensemble des subventions d'investissement s'élève à 315 997,41 € (chapitre 204) comprenant les subventions d'équipement aux FLPA, ainsi que les fonds de concours au Grand Lyon (opération de requalification des Barolles et FIC), au Grand Lyon Habitat (divers travaux) et à l'association Naturama.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous et selon les conditions énoncées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires.

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.1.1**

**SUBVENTION SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
AIDES MÉNAGÈRES À DOMICILE	29 400,00	CONVENTION
ANCIENS COMBATTANTS	539,00	
APF	176,00	
ASSOCIATION D'AIDE ALIMENTAIRE	11 270,00	
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS	118,00	
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	245,00	
CLUB ST-GENOIS DE L'AMITIÉ	750,00	
CNL LES ALOUETTES	200,00	
CROIX BLANCHE	1 470,00	
FNACA	294,00	
HABITAT ET HUMANISME - VILLA MERCEDES	1 470,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR	980,00	
MISSION LOCALE - FLIAJ	1 943,00	CONVENTION
SAINT GENIS EMPLOI	25 480,00	CONVENTION
SECOURS CATHOLIQUE	2 450,00	
SECOURS POPULAIRE	2 450,00	
SUD OUEST EMPLOI - PLIE	3 150,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>82 385,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Karine GUERIN, Isabelle PICHERIT

Messieurs : Jean-Christian DARNE, Christophe GODIGNON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5**  
**Non votants : 4**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.1.2**

**SUBVENTION SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES / LOGEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux organismes publics (art.6573)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
CCAS	346 066,13	
FLPA LE COLOMBIER	49 424,21	
FLPA LES OLIVIERS	18 703,37	
<b>Total</b>	<b>414 193,71</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
SUBVENTION ÉQUIPEMENT COLOMBIER	61583,57	
SUBVENTION ÉQUIPEMENT OLIVIERS	75470,84	
GRAND LYON HABITAT - RÉNOVATION 6 PLACE JOFFRE	5 919,00	
<b>Total</b>	<b>142 973,41</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ) :

Mesdames : Odette BONTOUX, Maryse JOBERT-FIORE, Marylène MILLET, Pascale ROTIVEL,  
Stéphanie PATAUD, Bernadette PIERONI

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Thierry MONNET

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 24 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3**  
**Non votants : 8**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.2**

**SUBVENTION SECTEUR EMPLOI - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SÉDENTAIRES	7 000,00	
MISSION LOCALE	30 556,00	CONVENTION
PANIERES DE NOS VILLES	9 750,00	
SOLEN - CARREFOUR DES ENTREPRISES	2 750,00	
<b>Total</b>	<b>50 056,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Karine GUERIN

Messieurs : Christophe GODIGNON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5**  
**Non votants : 2**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.3**

**SUBVENTION SECTEUR ENFANCE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
ACCUEIL ENFANCE	43 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION FAMILIALE	400,00	
QUAI DES LUDES	2 000,00	
GONES ACCUEIL	10 000,00	
HG LES RECOLLETS	88 500,00	CONVENTION
HG ROULE VIROU	87 500,00	CONVENTION
POM CERISES - JARDIN PASSERELLE	23 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MAD DIRECTRICE	60 000,00	CONVENTION
POM CERISES - MULTI ACCUEIL	146 000,00	CONVENTION
SUCRE D'ORGE	67 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>527 400,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Agnès JAGET, Pascale ROTIVEL, Lucienne DAUTREY, Bernadette VIVES-MALATRAIT

Messieurs : -

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 2**  
**Non votants : 4**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.4**

**SUBVENTION SECTEUR COHÉSION SOCIALE / JEUNESSE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
1+1=3	200,00	
AMICALE LAÏQUE SOUTIEN SCOLAIRE	1 000,00	
CLESG	64 000,00	CONVENTION
CLESG - AIDES AUX VACANCES	5 000,00	FACTURES
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DES BAROLLES (CSCB)	231 000,00	CONVENTION
CSCB - 30 ANS DU QUARTIER	7 500,00	
CSCB - ACCUEIL DE LOISIRS	42 900,00	CONVENTION
CSCB - AIDES AUX VACANCES	5 000,00	FACTURES
CSCB - RIBAMBELLE	11 400,00	
SCOUTS DE FRANCE	3 920,00	
BOURSE MUNICIPALE DES JEUNES (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	20 000,00	
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	135 790,00	
CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL REAAP (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	6 000,00	
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	37 480,00	
TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	50 000,00	
VILLE VIE VACANCES (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	10 000,00	
<b>Total</b>	<b>631 190,00</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
GRAND LYON - FONDS DE CONCOURS BAROLLES	87 274,00	CONVENTION
GRAND LYON HABITAT - FONDS DE PETITS TRAVAUX	3 750,00	
<b>Total</b>	<b>91 024,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Maryse JOBERT-FIORE

Messieurs : Guillaume COUALLIER, Olivier BROSSEAU, Mohamed GUOUGUENI

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5**  
**Non votants : 4**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.5**

**SUBVENTION SECTEUR SPORTS**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE LAÏQUE BALE	16 900,00	
AMICALE LAÏQUE BALE - FORMATION	840,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE HAND	72 500,00	CONVENTION
AMICALE LAÏQUE HAND - FORMATION	750,00	FACTURES
AMICALE LAÏQUE JUDO	10 780,00	
AMICALE LAÏQUE KARATÉ	500,00	
ARTANT	2 000,00	
CISGO VOLLEY	2 500,00	
ENTENTE CYCLISTE	900,00	
EOL ESCRIME	1 176,00	
LES FOULÉES DE BEAUREGARD	1 617,00	CONVENTION
MOUSTE'CLIP	1 500,00	
MOUSTE'CLIP - FORMATION	500,00	FACTURES
MOUSTE'CLIP - LOCATION NACELLE	500,00	FACTURES
OSGL FOOT	32 000,00	CONVENTION
OSGL FOOT - FORMATION	582,00	FACTURES
OSGL RUGBY	23 000,00	CONVENTION
SAINT GENIS LAVAL BOXE	6 860,00	
SAINT GENIS LAVAL BOXE - FORMATION	500,00	FACTURES
SAINT GENIS PÉTANQUE	900,00	
SAINT GENIS PÉTANQUE - FORMATION	80,00	FACTURES
SAINT GENIS PÉTANQUE - TOURNOIS	400,00	FACTURES
SGOFF BASKET	13 230,00	
SGOFF BASKET - FORMATION	975,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL	1 000,00	
TENNIS CLUB SGL - FRAIS DÉPLACEMENT	500,00	FACTURES
TENNIS CLUB SGL - LOCATION COURTS	3 300,00	FACTURES
TENNIS DE TABLE	7 200,00	
TENNIS DE TABLE - FORMATION	260,00	FACTURES
USEP	840,00	
<b>Total</b>	<b>204 590,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : -



Messieurs : -

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.6**

**SUBVENTION SECTEUR ENSEIGNEMENT**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
APEL STE MARIE ST JOSEPH	100,00	
ASSOCIATION PARENTS DE GUILLOUX	100,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	3 070,00	
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - CRÉDITS LIBRES	4 310,00	
ÉLÉMENTAIRE PAUL FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	2 680,00	
ÉLÉMENTAIRE ST JOSEPH - CRÉDITS LIBRES	4 025,00	
MATERNELLE BERGIER - CRÉDITS LIBRES	2 299,00	
MATERNELLE GUILLOUX - CRÉDITS LIBRES	1 995,00	
MATERNELLE PAUL FRANTZ - CRÉDITS LIBRES	1 587,00	
MATERNELLE SAINTE MARIE - CRÉDITS LIBRES	1 853,00	
DDEN	100,00	
FCPE GUILLOUX	100,00	
FCPE MOUTON BERGIER	300,00	
FCPE PAUL FRANTZ	100,00	
OGEC	266 000,00	CONVENTION
PEEP PAUL FRANTZ	100,00	
ÉLÉMENTAIRE GUILLOUX - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE MOUTON - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE PAUL FRANTZ - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉLÉMENTAIRE ST JOSEPH - PROJETS ANNUELS	7 700,00	DESCRIPTIF PROJET
ÉCOLES - PROJETS PLURIANNUELS	5 000,00	DESCRIPTIF PROJET
RASED - ÉLÉMENTAIRE PAUL FRANTZ	1 500,00	
<b>Total</b>	<b>326 019,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Nicole CARTIGNY, Marie-Paule GAY

Messieurs : Yves DELAGOUTTE, Guillaume COUALLIER

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2**  
**Non votants : 4**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.7**

**SUBVENTION SECTEUR CULTUREL ET FÊTE DE L'EUROPE**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
ASSOCIATION CULTURELLE PORTUGAISE	1 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE PORTUGAISE - SEMAINE CULTURELLE EUROPÉENNE	500,00	FACTURES
ASSOCIATION MUSICALE	94 000,00	CONVENTION
ASSOCIATION MUSICALE - FESTIVAL DE JAZZ	2 000,00	FACTURES/BILAN
CADEC	171 000,00	CONVENTION
CADEC - ANIMATIONS	26 000,00	FACTURES
CMA	156 900,00	CONVENTION
COMPAGNIE PEUT-ÊTRE	500,00	
LES AMIS DE L'ORGUE	1 000,00	
OBSERVATOIRE	2 000,00	
SAINT GENIS INTERNATIONNAL - APÉRITIF FÊTE DE L'EUROPE	500,00	FACTURES
THÉÂTRE 2000	1 470,00	
<b>Total</b>	<b>456 870,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Fabienne TIRTIAUX

Messieurs : Mohamed GUOUGUENI, Bernard GUEDON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5**  
**Non votants : 3**

**DÉLIBÉRATION N° 04.2014.043.8**

**SUBVENTION SECTEUR DIVERS**

**Subventions de fonctionnement aux organismes privés (art.6574)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
AMICALE DU PERSONNEL	9 800,00	
ASPAL	250,00	
PROJET NATURE (DÉLIBÉRATION SPÉCIFIQUE)	20 000,00	
SAGA	147 800,00	CONVENTION
SAGA - PLIE	3 030,00	
SUBVENTIONS NON AFFECTÉES	20 000,00	
<b>Total</b>	<b>200 880,00</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes publics (art.2041)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
GRAND LYON - FIC 2014	78 000,00	CONVENTION
<b>Total</b>	<b>78 000,00</b>	

**Subventions d'investissement aux organismes privés (art.2042)**

Nom de l'organisme	Montant	Subvention soumise à justificatif ou convention
NATURAMA - CABANE EN BOIS	4 000,00	
<b>Total</b>	<b>4 000,00</b>	

Ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de personne « intéressée » (membre du CA ou du bureau d'une association, président(e), conjoint... ):

Mesdames : Anne-Marie JANAS

Messieurs : François VURPAS, Yves GAVault, Philippe MASSON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**  
**Motion adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5**  
**Non votants : 4**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le Maire,

